

V.A.E : Validation des Acquis de l'Expérience



La Validation des Acquis d'Expérience est un droit inscrit qui permet d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle, inscrit au RNCP
C'est une reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé

PUBLIC CONCERNE :

- Toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude, sa situation (demandeur d'emploi, salarié, indépendant...)

PREREQUIS, MODALITES D'ACCES :

- Expérience capitalisée au moins de 1607 heures.
- Recevabilité du Livret 1 délivré suite au dépôt du dossier de demande de recevabilité délivré par les instances compétentes
- Activité professionnelle salariée ou non
- Bénévolat ou de volontariat
- D'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau,
- De responsabilités syndicales,
- De mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale,
- De participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficultés.
- L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.
- La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.
- Des aménagements sont possibles pour les personnes en situation de handicap
- Avoir reçu l'accord de recevabilité délivrée par les instances compétentes (livret1)
- Accessible à tout moment de l'année

OBJECTIFS :

- Obtenir une certification
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience pour soi
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Développer la confiance en soi

PROCEDURE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Prendre tous les renseignements correspondants à votre statut sur le site <https://www.vae.gouv.fr>
- Contacter le Point Relais Conseil de votre secteur (ciblé sur le site précédent) qui va vous accompagner pour la constitution de votre demande
- Contacter la MFR de Buchy qui va pouvoir vous suivre et vous apporter une aide méthodologique dans l'écriture du dossier et vous préparer à la présentation orale du

dossier (livret 2). Un 1^{er} entretien permet d'établir un positionnement en définissant les différentes étapes et quantifiant la durée de l'accompagnement. Il sera proposé un planning en fonction des besoins du candidat.

- Lors de la soutenance, selon la certification vous serez mis en situation professionnelle devant un jury ou vous lui présenterez votre dossier. Dans les deux cas, le jury s'entretiendra avec vous et prendra une décision de validation totale, partielle ou d'un refus de validation. L'ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu'aux preuves de validation devant le jury).
- La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation, entreprendre une démarche VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.

METHODES MOBILISEES :

- Entretien explicité

TARIF(S) :

- Devis personnalisé en fonction de la situation du candidat et du positionnement :

↳ Pour les demandeurs d'emploi : la Région peut prendre en charge les frais liés à l'accompagnement dans la limite de 20 heures

↳ Salarié : le Compte Personnel de Formation peut être activé pour financer ce parcours site : www.moncompteformation.gouv.fr

↳ Par auto-financement (voir les conditions de vente)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap

RESPONSABLE DE L'ACTION / CONTACT :

- Evelyne LOCQUET, Référente VAE et Responsable de formation
Tél. : 02 35 34 40 44 - Mél : evelyne.locquet@mfr.asso.fr